

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :
15

Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :
13

Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :
12

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **15 novembre 2011**

L'an deux mille onze

Le quinze novembre

le Conseil Municipal de la Commune de SOULTZ-LES-BAINS, étant réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Guy SCHMITT

Etaient présents :

M. Guy SCHMITT, Maire
MM. Charles BILGER, Matthieu MOSER et Gilles MONTEILLET,
Adjoint

MM. Antoine DISS,, Roger JACOB, Jean-Luc KLUGESHERZ,
Jean-Claude REGIN, Daniel REISSER, Alain ROTH et Jean-Paul
VOGEL,
Mme Danielle ZERR

Absents excusés :

MM. Alain ROTH, Jean-Luc KLUGESHERTZ et Roger JACOB

Absents non excusés :

M. Jean Louis VELTEN

Procurations :

M. Alain ROTH pour le compte de M. Antoine DISS
M. Jean-Luc KLUGESHERTZ pour le compte de M. Charles BILGER
M. Roger JACOB pour le compte de M. Guy SCHMITT

N° 01/09/2011 **AFFAIRE JURIDIQUE SDIS – COMMUNE DE SOULTZ LES BAINS
APPROBATION DE LA CONTRIBUTION UNIQUE
DESISTEMENT SUR L'ENSEMBLE DES CONTENTIEUX ENGAGES
AUTORISATION POUR SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les contributions de transfert du SIVU payées au SDIS se résumant de la façon suivante :

Année 2003 : Bordereau 27 Mandat 200 payé en date du 1er juillet 2003
Année 2004 : Bordereau 33 Mandat 235 payé en date du 16 septembre 2004
Année 2005 : Bordereau 21 Mandat 151 payé en date du 19 mai 2005
Année 2006 : Bordereau 20 Mandat 166 payé en date du 20 avril 2006

VU les contributions de transfert de l'ex-sivu payées au SDIS pour les années 2007, 2008 et 2009, Bordereau 48 Mandat 389 payés en date du 4 août 2010

VU la délibération N° 10-04-2010 en date du 2 juillet 2010 autorisant M. le Maire à ester en justice à l'encontre du SDIS relatif aux contributions de transfert de l'ex-sivu versées au titre des années 2003 à 2009.

VU la délibération N° 11-04-2010 en date du 2 juillet 2010 autorisant M. le Maire à ester en justice à l'encontre du SDIS relative à la contribution de transfert de l'ex-sivu versée pour l'année 2010.

VU la délibération N° 03-01-2011 en date du 11 février 2011 autorisant M. le Maire à ester en justice à l'encontre du SDIS relative à la contribution de transfert de l'ex-sivu versée pour l'année 2011.

VU la proposition d'un règlement amiable de M. le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours proposant un règlement à l'amiable en date du 27 septembre 2011.

VU la réunion en date du 8 novembre 2011 relative à un règlement amiable du contentieux avec le SDIS au siège du Service Départemental d'Incendie et de Secours en présence de M. Guy Dominique KENNEL, Président du SDIS

VU la proposition transactionnelle datée du 8 novembre 2011

VU les précisions apportées par le SDIS par courrier en date du 14 novembre 2011

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

La proposition de contribution unique de transfert calculée sur la base de la contribution de transfert du SIVU et des CPI la plus basse, à savoir 14,67 euros par an et par habitant à compter de l'exercice 2011, montant revalorisé conformément à l'article L1424-35 du CGCT, et conformément au tableau suivant :

Commune	Contribution 2011 minorée (taux 14,67) (Trsft. cne + SIVU)	Contribution 2012 (projet taux 14,94) (Trsft. cne + SIVU)
Altorf	15 506,19 €	15 791,58 €
Avolsheim	9 388,80 €	9 561,60 €
Balbronn	8 875,35 €	9 038,70 €
Bergbieten	7 672,41 €	7 813,62 €
Dachstein	18 821,61 €	19 168,02 €
Dahlenheim	8 068,50 €	8 217,00 €
Dangolsheim	8 567,28 €	8 724,96 €
Dinsheim sur Bruche	19 745,82 €	20 109,24 €
Dorlisheim	31 877,91 €	32 464,62 €
Duppigheim	21 359,52 €	21 752,64 €
Duttlenheim	34 826,58 €	35 467,56 €
Ergersheim	13 393,71 €	13 640,22 €
Ernolsheim sur Bruche	24 440,22 €	24 890,04 €
Flexbourg	5 823,99 €	5 931,18 €
Gresswiller	19 995,21 €	20 363,22 €
Griesheim près Molsheim	24 484,23 €	24 934,86 €
Heiligenberg	8 846,01 €	9 008,82 €
Mutzig	85 892,85 €	87 473,70 €
Odratzheim	5 779,98 €	5 886,36 €
Osthoffen	10 239,66 €	10 428,12 €
Scharrachbergheim-Irmstett	15 506,19 €	15 791,58 €
Soultz les Bains	10 180,98 €	10 368,36 €
Still	21 690,02 €	22 096,26 €
Traenheim	8 185,86 €	8 336,52 €
Wolxheim	11 501,28 €	11 712,96 €
TOTAL	450 670,16 €	458 971,74 €

Commune	Contribution 2011 minorée de 3 % (Trsft. cne + SIVU)	Contribution 2012 = contribution 2011 + 1,83%
Molsheim	361 865,02 €	368 487,15 €
TOTAL	812 535,18 €	827 458,89 €

SE DESISTE

De l'ensemble des contentieux engagés par la Commune de Soultz-les-Bains contre le SDIS relatif au paiement de l'ex SIVU pour la période 2003 à 2011.

S'ENGAGE

A acquitter avant le 31 décembre 2011 la participation au titre de l'année 2011 d'un montant de 2022.72 euros

APPROUVE

la proposition transactionnelle annexée à la présente délibération, datée du 8 novembre 2011

AUTORISE

le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la proposition transactionnelle annexée à la présente délibération ainsi que toutes les documents nécessaires au règlement de ce litige

PREND ACTE

Que l'ensemble des présentes décisions deviendront effectives aux conditions sine qua non que l'ensemble des communes concernées approuvent la proposition de contribution unique

STIPULE

Que la présente délibération sera notifiée au Service Départemental d'Incendie et de Secours et à Maître AMIET, avocat, représentant la Commune de Soultz-les-Bains.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX